REGLEMENT PARTICULIER

ETAPE INTERMEDIAIRE NATIONALE ET INTERNATIONALE

CHAMPIONNAT DE FRANCE TOURISME

BALADE DU BEDOT à VOGUË (07) du 30/03/2019 au 31/03/2019

Article 1:
Le Moto Club Sommiérois organise du **samedi 30 mars 2019** au **dimanche 31 mars 2019** à **VOGUË (Ardèche)**, une étape intermédiaire du championnat de France Tourisme intitulée «la balade du Bedot au pays de Jean FERRAT » ouverte aux licenciés FFM ou non. Lieu de rendez-vous Domaine Lou Capitelle 470 rue du Pigeonnier 07200 Voguë (Coordonnées GPS : N 44° 33' 4.014" / E 4° 24' 47.854")

Article 2 :
Ce rassemblement est ouvert aux pilotes et passagers, Français ou étrangers, de véhicules de la catégorie « motocycles » homologués et conformes à la réglementation en vigueur immatriculés et assurés.

Article 3 :
Pour participer et être classé au championnat de France FFM, chaque participant devra présenter sa licence FFM 2019, ainsi que son carnet de pointage.

Article 4 :
Le contrôle d'arrivée sera ouvert à partir du vendredi 29 mars 2019 de 18h à 19h30 et le samedi 30 mars 2019 de 8h à 8h45 à Lou Capitelle 470, rue des Pigeonnier 07200 VOGUË. La balade débutera le samedi 30 mars 2019 à **9h00 précises**.

Article 5 :
Au contrôle, chaque participant devra présenter son permis de conduire, son assurance, la carte grise du véhicule, un casque conforme au code de la route et des gants homologués. Celui-ci s'engage également à respecter le code de la route, le règlement de l'organisation et restera responsable de ses actes pendant la balade.

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B
BALMA

Article 6 :
La participation pour la balade est fixée à **110 € par personne + 10 € pour les non-licenciés** :
Attention **nombre limité à 50 personnes**
Le tarif inclus

- L'hébergement dans un cadre exceptionnel, du samedi soir en chambre double ou individuelle (supplément de 15 € par personne par nuit) lits faits à l'arrivée. Les serviettes de toilettes sont fournies.
- Le repas du samedi midi autour du Gerbier des joncs.
- Le repas du soir avec vin à volonté.
- L'accès à la piscine balnéo intérieur avec bain bouillonnant, jets hydro massant. (Pensez à apporter votre maillot de bain : short interdit)
- Soirée dansante animée par un DJ.
- Le petit déjeuner en libre-service.
- Le repas du dimanche midi ou possibilité de panier repas

et

- La visite du musée Jean FERRAT à Antraigues le samedi après-midi
- Un cadeau souvenir

Possibilité d'arrivée le vendredi 29 mars à partir de 16 h avec supplément de 70 euros par personne comprenant l'hébergement du vendredi soir en chambre double ou individuelle (supplément de 15 € par personne et par nuit). Le repas du vendredi soir pris à 19h30 précises, le petit déjeuner du samedi matin et l'accès à la piscine balnéo intérieur avec bain bouillonnant, jets hydro massant.

Article 7 :
Le pointage des carnets de Tourisme se fera lors du contrôle à l'arrivée et pointage de la case "balade" le dimanche aux alentours de midi.

Le kilométrage de toute personne quittant la balade avant le dimanche midi ne pourra être validé.

Article 8 :
Les réclamations doivent être faites suivant les dispositions du règlement du CFT 2019 et être adressées à la commission Tourisme.

Article 9 :
Les participants préalablement inscrits et qui ne seront pas présents à la manifestation (hors motif valable justifié) ne pourront prétendre à une quelconque indemnité. En aucun cas, les conditions atmosphériques ne peuvent être considérées comme motif d'annulation.

Article 10 :
Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toutes personnes qui viendraient à troubler le bon déroulement de la manifestation et ce, sans qu'il puisse être réclamé d'indemnités.

Article 11 :
Afin de faciliter la tâche des organisateurs, Les inscriptions doivent parvenir au plus tard le jeudi 14 mars 2019 accompagnées du règlement pour être prises en compte.

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

Article 12 :
La balade est **limitée à 50 personnes**. Les inscriptions seront prises au fur et à mesure de leur arrivée. (cachet de la poste faisant foi) Nous conseillons de vous inscrire le plus tôt possible.

Article 13 :
Les participants acceptent d'être photographiés, filmés et d'avoir leur voix enregistrée par les organisateurs dans le cadre de cette balade du Bedot. Ils acceptent à titres gratuit l'exploitation de leur image, celle de leur véhicule et de leur voix par les organisateurs sur tout supports papier, graphique, vidéo numérique etc. et ce sans limitation de durée.

Article 14 :
Les organisateurs rejettent toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation de tout bien personnel, si les fait sont indépendants de l'organisation.

Article 15 :
La participation à ce rassemblement étant acceptée comme telle par les participants volontaires, ceux-ci restent maîtres de leurs actes et s'engagent à ne pas rechercher la responsabilité des organisateurs, en cas d'incident ou d'accident dont ils seraient eux-mêmes responsables. Le Moto-Club Sommiérois est couvert par une police d'assurance responsabilité civile auprès de Gras Savoye par le biais de son affiliation à la FFM.

Article 16 :
En s'inscrivant, chaque participant s'engage à respecter le présent règlement, le règlement intérieur du centre Lou Capitelle et à se conformer aux directives des organisateurs.

Montant de l'inscription :
110 € par personne jusqu'au 14 mars 2019 + 10 € pour les non licenciés, +70 € option du vendredi soir (+ 15€ pour chambre individuelle par personne et par nuit)
140 € par personne dès le 15 mars 2019 + 10 € pour les non licenciés. + 100 € option du vendredi soir (+ 15€ pour chambre individuelle par personne et par nuit)
Chèque à l'ordre de MC SOMMIEROIS
5 Mas du moulin à vent
30250 VILLEVIELLE

reçu le 17/01/19

Visa du club	Visa de la ligue Occitanie	Visa de la Ligue Auvergne Rhône Alpes	Visa FFM
LE 14/01/2019	**BOILLOT Bernard** Pdt Commission Tourisme et Rallye Routier LMOC 06.79.21.83.39 aeduparc@club-internet.fr le 18/01/2019		

moto-club sommiérois
5, Mas du MOULIN à VENT
VILLEVIELLE 30250 SOMMIERES
Tél / Fax 06 66 77 72 26

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B BALMA

LA BALADE DU BEDOT EN ARDECHE 30 et 31 mars 2019

INTERMEDIAIRE NATIONALE ET INTERNATIONALE

BULLETIN D'INSCRIPTION A RENVOYER AVANT LE 14 MARS 2019

MOTO CLUB SOMMIEROIS 5 MAS DU MOULIN A VENT 30250 VILLEVIEILLE

Marie line PRIMARD ml.primard@free.fr 06 89 88 18 66

MOTO CLUB..... LIGUE.....

Adresse du club .....Votre adresse mail .....

	NOM PRENOM	PILOTE	PASSAGER	N° LICENCE	MOTO CYLINDREE	VENDREDI	SAMEDI-DIMANCHE
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							

INSCRIPTION AVANT LE 14 MARS 2018

	TARIF SAMEDI DIMANCHE	110 € / par personne X ..... + 10€ par personne pour les non licenciés	= .....
OPTION	VENDREDI	70 € / par personne X ..... + 10€ par personne pour les non licenciés	= .....
APRES LE 15 MARS	SAMEDI DIMANCHE	140 € / par personne X ..... + 10€ par personne pour les non licenciés	= .....
	VENDREDI	100 € / par personne X ..... + 10€ par personne pour les non licenciés	= .....
		Supplément chambre individuelle 15 € par personne et par nuit	= .....

TOTAL GENERAL : .....

CHEQUE A L'ORDRE DU MOTO CLUB SOMMIEROIS

LIEU DE RENDEZ VOUS : DOMAINE LOU CAPITELLE & SPA **** 470 RUE DU PIGEONNIER 07200 VOGÜE AVANT 8 H 30 SAMEDI 30 mars

PLACES LIMITEES A 50 PARTICIPANTS NE TARDEZ PAS - POSSIBILITE D'ARRIVER LE VENDREDI 29 MARS 2019

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

ENTREPRISE

Moto Club Sommièrois
M. Gérard FORNER
Gerard.forner@orange.fr

N° affiliation 0866

DEPARTEMENT SPORT
Service Fédération française de Motocyclisme
☏ 01.41.43.54.69

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE CLUBS FFM

L'assureur MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9 atteste par la présente que la **Fédération Française de Motocyclisme** sise 74 avenue Parmentier 75011 Paris, a souscrit, tant pour son propre compte que pour le compte des clubs qui lui sont affiliés ainsi que pour le compte des pratiquants du sport motocycliste, dès lors qu'ils sont licenciés de la FFM, un contrat d'assurance portant le **numéro 120.135.389**.

Ce contrat garantit notamment, dans les conditions et termes des textes qui le compose la responsabilité civile des assurés en raison de dommages causés aux tiers du fait ou à l'occasion des activités assurées conformément aux articles L321-1 et D321-1 du Code du Sport.

En outre, sur votre demande, nous attestons que les garanties responsabilité civile vous sont acquises au cours de l'événement suivant :

Nom de l'événement : Etape Intermédiaire du Championnat de France Tourisme
(regroupant moins de 400 personnes, sans chronométrage ni spectateur)
Organisateur : Moto Club Sommièrois
Lieu(x) : Vogue (07)
Date(s) : 30 et 31 mars 2019

Et pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager l'Assureur, MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Puteaux, le 16 janvier 2019

Pour l'Assureur, par délégation le Courtier
GRAS SAVOYE WTW – Département Sport
Imm Quai 33 - 33, quai de Dion Bouton
CS 70001 - 92814 PUTEAUX Cedex
N° ORIAS 07001707

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B
BALMA